

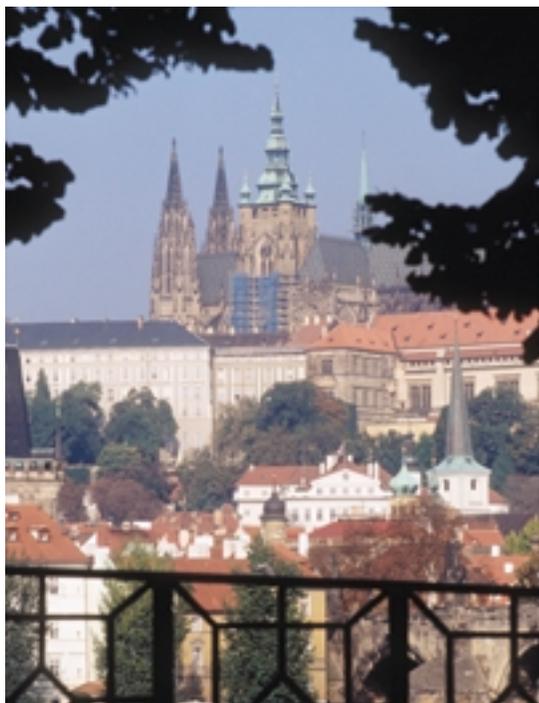
La réforme du FMI progresse en 2001

Au cours de l'exercice 2001, le FMI a procédé activement à des réformes tout en poursuivant ses travaux opérationnels. Il a veillé à ce que ses opérations soient encore plus ouvertes et transparentes en communiquant davantage d'informations au public et a vivement encouragé ses pays membres à présenter avec plus de transparence leur situation et leur politique économiques. Il a approfondi ses travaux dans le domaine de la surveillance, plus particulièrement les évaluations du secteur financier, étayés par la diffusion plus large des normes et codes de bonnes pratiques internationalement acceptés. Dans le même temps, il a rationalisé et actualisé ses politiques de financement. Il a par ailleurs recentré son action sur ses responsabilités premières — en particulier la promotion de la stabilité financière internationale en tant que bien public — en vue de donner une plus grande priorité à la prévention des crises financières dans ses pays membres. Enfin, il a rationalisé la conditionnalité dont sont assortis ses prêts afin de la centrer sur des

mesures essentielles au succès des programmes qu'il soutient et d'y inclure en priorité de telles mesures.

Pour aider ses pays membres à faible revenu, le FMI s'est surtout attaché, dans ses activités de prêt à faible coût, à mettre en œuvre la stratégie renforcée de réduction de la pauvreté instituée en 1999. En avril 2001, 22 pays pauvres très endettés avaient obtenu du FMI, de la Banque mondiale et d'autres créanciers un allègement de leur dette d'environ 20 milliards de dollars (en valeur actualisée nette) au titre de l'initiative conjointe du FMI et de la Banque mondiale en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE). En cela comme à d'autres égards, le FMI a joué son rôle en contribuant à mettre la mondialisation au service de tous. Voici les temps forts du FMI en 2001 :

- Les prêts relevant des facilités ordinaires du FMI ainsi que ses prêts concessionnels ont augmenté au cours de l'exercice 2001 après avoir accusé un recul marqué l'exercice précédent. Le FMI a décaissé 9,5 milliards de DTS¹ au titre de ses politiques et facilités ordinaires, contre 6,3 milliards durant l'exercice 2000. Les décaissements au titre de sa facilité concessionnelle en faveur des pays pauvres sont passés de 0,5 milliard de DTS pour l'exercice 2000 à 0,6 milliard de DTS pour l'exercice 2001.
- L'encours net des crédits du FMI se situait à 48,6 milliards de DTS à la fin de l'exercice 2001, contre 50,3 milliards à la fin de l'exercice précédent. Le niveau élevé des remboursements, dont un grand nombre étaient effectués par anticipation, a plus que compensé l'accroissement des prêts. Le 30 avril 2001, les ressources procurées à l'institution par les quotes-parts et utilisables pour financer de nouveaux prêts s'élevaient à 78,7 milliards de DTS (74,8 milliards de DTS pour l'exercice précédent), niveau près de quatre fois supérieur au creux précédant l'augmentation des quotes-parts en 1999. Le ratio de liquidité du FMI à la fin de l'exercice était de 168,4 %, contre 153,0 % à la clôture de l'exercice 2000.
- Dans le cadre de ses fonctions de surveillance des politiques de ses pays membres, le FMI a accordé une plus grande attention aux facteurs qui rendent ceux-ci plus vulnérables aux crises financières, notamment à la santé de leur secteur financier, aux mouvements de capitaux et à la gestion de la dette publique et extérieure. Pour renforcer son rôle dans



Prague, où s'est tenue l'Assemblée annuelle de septembre 2000, avec pour grand thème : «Mettre la mondialisation au service de tous».

¹Au 30 avril 2001, 1 DTS = 1,26579 dollar EU.

la promotion de la stabilité du système financier international, le FMI

- ◆ a donné plus de transparence à ses opérations et débats de politique économique, ainsi qu'au processus de prise de décision économique de ses pays membres, notamment en autorisant la publication des rapports et autres documents les concernant lorsqu'ils y consentent.
- ◆ a dépassé la phase expérimentale dans la mise en œuvre du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) — programme qu'il a lancé conjointement avec la Banque mondiale en mai 1999 pour aider au renforcement du secteur financier des pays membres. Douze pays ont participé à la phase pilote du PESF. En décembre 2000–janvier 2001, les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont fixé à 24 le nombre annuel des pays dont le secteur financier fera l'objet d'une évaluation.
- ◆ a pris des mesures en vue d'améliorer le cadre analytique dont il dispose pour évaluer la vulnérabilité externe des pays aux crises financières — notamment ses travaux sur les systèmes d'alerte avancée. Il a en outre mis en place un dispositif permettant d'évaluer l'adéquation des réserves internationales aux besoins et élaboré, avec la participation de la Banque mondiale, des directives pour la gestion de la dette publique.
- ◆ a jeté les fondations d'un nouveau Département des marchés de capitaux internationaux, grâce auquel il pourra approfondir sa connaissance des marchés et des mouvements de capitaux.
- ◆ a créé un groupe consultatif sur les marchés de capitaux dont la tâche est d'assurer un dialogue régulier et informel avec les représentants du secteur financier privé.
- ◆ a poursuivi l'évaluation des centres financiers offshore.
- ◆ a intensifié, avec le concours de la Banque mondiale, sa participation à l'effort international déployé à l'encontre du blanchiment de capitaux.
- ◆ a poursuivi ses travaux sur les normes et codes de bonnes pratiques internationalement acceptés qui servent à guider ses pays membres dans l'élaboration de leurs politiques, lesquels ont trait à des domaines où ces normes et codes bénéficient

Horst Köhler, Directeur général du FMI, salue des écoliers au début de sa tournée africaine de février 2001, qu'il a effectuée avec James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale.

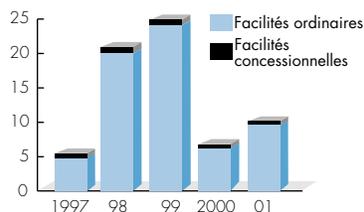


directement aux politiques macroéconomiques et au fonctionnement des marchés financiers. Se fondant sur les principes fondamentaux de Bâle, le FMI a en outre évalué dans quelle mesure les dispositifs de contrôle bancaire en vigueur dans les pays membres sont adéquats.

- ◆ a avancé, à l'Assemblée annuelle de septembre 2000 à Prague, dans la voie d'une entente sur un cadre permettant d'associer le secteur privé à la prévention et à la gestion des crises. Des progrès ont été réalisés dans l'étude de deux questions influant sur la mise en place de ce cadre : la restructuration des obligations souveraines internationales et celle de la dette du secteur des entreprises privées.
- Au cours de l'exercice 2001, le FMI a pris des mesures pour actualiser ses politiques de financement et réviser sa conditionnalité. En particulier,
 - ◆ il a restructuré ses facilités de prêt ordinaires pour pouvoir soutenir plus efficacement les efforts que ses pays membres déploient afin de résoudre les

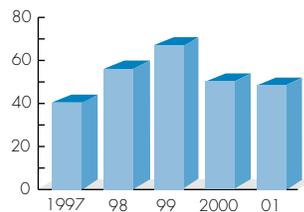
Prêts ordinaires et concessionnels

(Milliards de DTS, exercice)



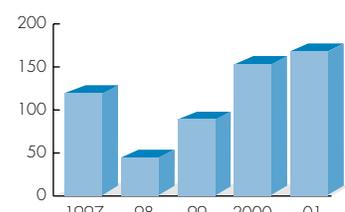
Encours total des crédits du FMI

(Milliards de DTS, fin d'exercice)



Ratio de liquidité du FMI

(Pourcentage, fin d'exercice)



Cours donné à l'Institut du FMI à Washington. L'assistance technique est un élément de plus en plus important des travaux du FMI, et elle est systématiquement alignée sur ses grandes priorités.



crises ou de prévenir leur contagion, et pour assurer une meilleure utilisation de ses ressources financières. Par exemple, il a rendu les modalités de la ligne de crédit préventive plus attrayantes pour leurs utilisateurs potentiels et a pris des mesures en vue de favoriser une utilisation plus efficace de ses fonds. Il a en outre procédé à des réformes pour encourager les pays à adopter au plus tôt des politiques saines et pour les dissuader de faire un usage excessif et trop long de ses ressources.

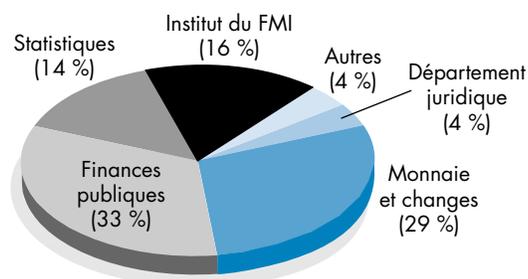
- ◆ il a engagé le processus de rationalisation de la conditionnalité de manière à en accroître l'efficacité et à favoriser davantage l'internalisation des programmes qu'il soutient, tout en veillant à ce que les objectifs essentiels de ces programmes ne soient jamais perdus de vue et que l'intégrité des ressources financières du FMI continue d'être préservée. Il poursuivra cet effort de rationalisation au cours des prochains mois, en tenant compte des observations du public et d'experts externes, ainsi que des pays membres.

- ◆ il a clarifié son rôle dans la promotion d'une bonne gestion publique au sein des pays membres, en réaffirmant l'importance de celle-ci pour une conduite avisée de l'économie et du rôle du FMI dans ce domaine, et en précisant que sa participation doit se limiter aux aspects de la gestion publique qui peuvent avoir une forte incidence macroéconomique.

- En collaboration avec la Banque mondiale, le FMI a continué à jouer un rôle important dans la lutte menée par la communauté internationale contre la pauvreté, notamment en réduisant le fardeau de la dette des pays pauvres très endettés et en centrant plus explicitement ses activités de prêt concessionnel sur la réduction de la pauvreté. En avril 2001, 22 pays pauvres très endettés (PPTE) étaient parvenus au «point de décision» dans le cadre de l'initiative, ce qui leur a donné droit à un allègement d'environ 20 milliards de dollars en valeur actuelle nette au bout d'un certain temps, et ces 22 pays bénéficiaient tous d'un allègement intérimaire de la part de quelques créanciers. L'un d'entre eux, l'Ouganda, est arrivé au «point d'achèvement» dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE, stade auquel l'allègement de la dette est accordé sans autres conditions, et plusieurs autres pays devraient y parvenir eux aussi d'ici à la fin de 2001.
- Si l'on ajoute à cela l'allègement de la dette par les moyens traditionnels et les remises de dette bilatérales additionnelles, la dette extérieure des 22 pays sera réduite de près des deux tiers (de 33 milliards de dollars) en valeur actuelle nette et se situera ainsi au-dessous de la moyenne pour l'ensemble des pays en développement. Ces pays feront en outre, en termes réels, d'importantes économies sur le service de leur dette — environ 1,1 milliard de dollars par an — et les paiements à ce titre, en pourcentage des exportations, du PIB et des recettes publiques, baisseront considérablement. Le Conseil d'administration est convenu que l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE permet aux pays bénéficiaires de partir d'une base solide pour ramener le fardeau de la dette à un niveau soutenable dans le long terme, mais leur dette sera aussi moins grande s'ils se tiennent à une

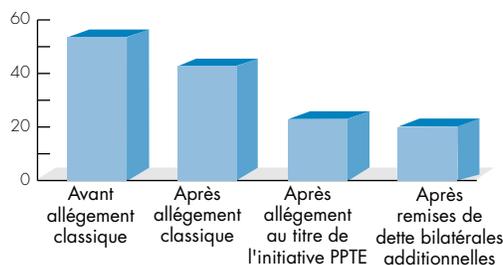
Ventilation fonctionnelle de l'assistance technique, exercice 2001

(Pourcentage du total des ressources en années-personnes)



Réduction de l'encours de la dette des 22 PPTE¹

(Valeur actuelle nette de la dette, milliards de dollars; données au point de décision)



¹Pays ayant atteint le point de décision au 30 avril 2001, exception faite du Tchad, qui est parvenu au point de décision en mai 2001.

bonne gestion macroéconomique et persèverent dans leurs réformes structurelles, s'ils reçoivent une aide concessionnelle suffisante de l'étranger et s'ils ont un meilleur accès aux marchés des économies avancées.

- De bons progrès ont été réalisés pendant l'exercice 2001 dans l'élaboration et l'application des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), mais il reste des difficultés à surmonter. La plupart des DSRP établis au cours de l'année civile 2000 sont des documents «intérimaires», dont un grand nombre ont été présentés aux conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI parallèlement aux documents relatifs au point de décision débattus dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE. Au 30 avril 2001, les conseils d'administration avaient examiné 32 DSRP intérimaires et 4 DSRP complets, dont la plupart ont été établis par des pays africains. Pour les pays qui passent à la préparation d'un DSRP complet, les difficultés à surmonter sont notamment les déficiences des données sur la pauvreté et les limitations des capacités institutionnelles et analytiques tant des gouvernements que de la société civile, ainsi que la nécessité de veiller à ce qu'une large participation ne nuise pas à l'autorité des parlements nationaux et au processus démocratique en vigueur.
- Au cours de l'exercice 2001, le FMI a continué à fournir à ses pays membres une assistance technique considérable, dont les trois quarts environ ont été accordés à des pays à faible revenu et à la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire. À l'Assemblée annuelle de septembre 2000 à Prague, le Comité monétaire et financier international a affirmé que l'assistance technique doit être un élément crucial des travaux du FMI concernant la prévention et la gestion des crises, l'accroissement des capacités des pays à faible revenu et le rétablissement de la stabilité macroéconomique une fois les crises passées. Pour l'exercice 2002, le Conseil d'administration a établi de nouvelles directives pour guider la planification et l'apport de l'assistance technique de manière à mieux déterminer l'ordre de priorité des demandes et des prestations de services.
- L'exercice 2001 a été marqué par une expansion des activités liées à diverses initiatives dans les limites des



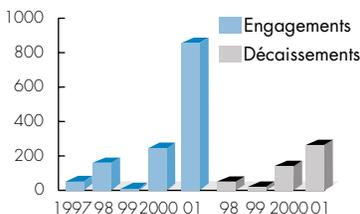
Étudiantes au Centre d'accueil du FMI établi à Washington, en novembre 2000, dans le cadre d'un effort d'ouverture et de transparence.

ressources disponibles pour le programme de travail du FMI. Le Conseil d'administration a approuvé le reclassement de 217 postes, avec titularisation de certains emplois contractuels, ainsi qu'une simplification et un regroupement des contrats de sous-traitance. Le FMI a par ailleurs engagé plusieurs initiatives pour réduire la tension à laquelle sont soumis ses employés, et il a institué et rendu publics des codes déontologiques régissant la conduite des membres du personnel et du Conseil d'administration.

- Soucieux de rehausser la transparence de ses activités et de mieux rendre compte de ses opérations, le FMI s'est doté, au cours de l'exercice 2001, d'un Bureau d'évaluation indépendant chargé d'examiner et d'évaluer objectivement ses résultats opérationnels. Les travaux de ce bureau viendront compléter les examens et évaluations faits au sein du FMI et devraient rendre celui-ci plus apte à tirer des enseignements de l'expérience et à intégrer plus rapidement les améliorations correspondantes à ses travaux.
- Peu après la fin de l'exercice, le 8 mai 2001, Stanley Fischer, Premier Directeur général adjoint, a annoncé qu'il avait l'intention de quitter son poste dans les mois suivants. Le Directeur général a annoncé, durant cette période, le départ de Michael Mussa, Conseiller économique et Directeur du Département des études, et de Jack Boorman, Conseiller économique et Directeur du Département de l'élaboration et de l'examen des politiques. Le 7 juin, il a annoncé la nomination d'Anne Krueger au poste laissé vacant par M. Fischer. Il a indiqué par ailleurs son intention de nommer Gerd Häusler au poste de Conseiller et Directeur du nouveau Département des marchés de capitaux internationaux, Kenneth S. Rogoff à celui de Conseiller économique et Directeur du Département des études, en remplacement de M. Mussa, et Timothy Geithner, au poste de Directeur du Département de l'élaboration et de l'examen des politiques, où il succédera à M. Boorman.

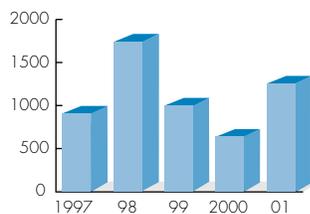
Aide au titre de l'initiative PPTE

(Millions de DTS)



Engagements au titre de la FRPC¹

(Millions de DTS, exercice)



¹ Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (facilité d'ajustement structurel renforcée avant novembre 1999).

Le Directeur général et les Directeurs généraux adjoints

au 30 avril 2001

Horst Köhler, Directeur général



Stanley Fischer, Premier Directeur général adjoint



Shigemitsu Sugisaki, Directeur général adjoint



Eduardo Aninat, Directeur général adjoint

Message du Directeur général

A notre Assemblée annuelle de Prague, en septembre 2000 — ma première Assemblée annuelle en qualité de Directeur général du FMI —, j'ai eu l'occasion d'exposer ma vision du rôle futur du FMI. Je vois dans le FMI une entité active qui s'efforce de mettre la mondialisation au service de tous, d'aider les pays à saisir les chances qu'elle offre et de trouver les moyens d'en maîtriser les risques.

Je vois également en lui une entité qui s'emploie à recentrer ses travaux sur les activités relevant de ses missions fondamentales. À Prague, nos 183 pays membres ont fermement souscrit à cette vision, celle d'un FMI qui

- s'efforce de promouvoir une croissance économique non inflationniste soutenue qui bénéficie à tous les peuples du monde;
- constitue un pôle d'expertise pour la stabilité du système financier international;
- centre ses travaux sur les activités macroéconomiques et financières relevant de ses principaux domaines de compétence et travaille en synergie avec les autres institutions chargées de préserver les biens publics mondiaux;
- est une institution ouverte au monde extérieur, qui tire les leçons de l'expérience et du dialogue et qui s'adapte en permanence à l'évolution de la situation.

Nos pays membres sont tout à fait conscients que la mondialisation appelle la coopération, et que le FMI est le mieux placé pour organiser cette coopération en collaboration avec d'autres organismes aux responsabilités complémentaires.

Nos pays membres veulent un FMI qui soit solide, mais aussi renoué — qui ait pour principaux objectifs de promouvoir la stabilité macroéconomique et financière de ses pays membres, de les aider à assurer la bonne santé de leur secteur financier pour leur permettre de se protéger contre les risques de vulnérabilité et de mobiliser les ressources nécessaires au financement d'investissements productifs, et de préserver la stabilité et l'intégrité du système financier international, qui est en soi un bien public universel. C'est en se concentrant sur ces grandes tâches que le FMI peut le mieux favoriser une croissance soutenue et la réduction de la pauvreté dans ses pays membres.

La réforme du FMI a bien progressé au cours de l'exercice 2001, comme le montre le présent *Rapport annuel*. Sa capacité de prévention des crises a été renforcée par de nouvelles mesures visant à accroître la transparence de ses activités et des opérations de ses pays membres, par les nouveaux progrès réalisés dans l'application des normes et des codes internationalement acceptés et par l'achèvement de la phase expérimentale du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) — initiative qu'il a lancée conjointement avec la Banque mondiale pour mettre au jour les points forts et les déficiences des secteurs financiers nationaux. Le PESF, de même que les évaluations — récemment instituées — des places financières offshore par le FMI, et notre contribution à l'effort international de lutte contre le blanchiment de capitaux sont les éléments d'une démarche globale qui vise à consolider les systèmes financiers nationaux et, partant, le système financier international tout entier. Nos réformes des facilités de financement du FMI contribueront elles aussi à la prévention des crises tout en affinant les compétences que nous devons posséder pour aider à la résolution des crises lorsque celles-ci se produisent. Nous avons pris des mesures pour rationaliser la conditionnalité du FMI, pour en accroître l'efficacité et pour favoriser la prise en charge des programmes par les pays. En partenariat avec la Banque mondiale, nous avons accru notre aide aux pays à faible revenu et réalisé des progrès importants dans la mise en œuvre de l'initiative renforcée qui vise à alléger la dette des pays pauvres très endettés.

Forts des progrès accomplis jusqu'à ce jour, nous voulons nous employer davantage encore, au cours de l'année qui vient, à placer la prévention des crises et les questions liées aux marchés financiers au cœur des activités du FMI. L'essentiel, c'est que nous affinions les moyens dont nous disposons pour détecter l'apparition de problèmes et assurer au plus tôt la mise en place dans nos pays membres de mesures préventives. C'est ainsi que nous nous attacherons à perfectionner le dispositif d'alerte avancée du FMI et à améliorer sa connaissance des marchés financiers — notamment par la création du nouveau Département des marchés de capitaux internationaux. De façon plus générale, le FMI est résolu à adapter en permanence ses politiques et opérations pour pouvoir remplir sa mission dans une économie mondiale en perpétuelle mutation et de plus en plus intégrée.



Conseil d'administration au 30 avril 2001



États-Unis

Poste vacant*
Meg Lundsager
(Administratrice suppléante)



Japon

Yukio Yoshimura
Haruyuki Toyama



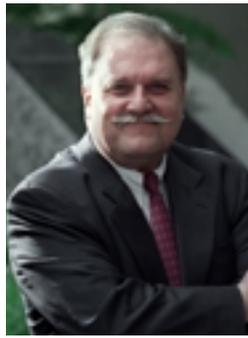
Allemagne

Bernd Esdar
Wolf-Dieter Donecker



Arménie,
Bosnie-Herzégovine,
Bulgarie, Chypre,
Croatie, Géorgie,
Israël, ex-République
yougoslave de
Macédoine, Moldova,
Pays-Bas, Roumanie,
Ukraine

J. de Beaufort
Wijnholds
Yuriy G. Yakusha



Costa Rica,
El Salvador,
Espagne,
Guatemala,
Honduras, Mexique,
Nicaragua,
République
bolivarienne
du Venezuela

Hernán Oyarzábal
Fernando Varela



Albanie, Grèce, Italie,
Malte, Portugal,
Saint-Marin

Riccardo Faini
Harilaos Vittas



Arabie Saoudite

Sulaiman M. Al-Turki
Ahmed Saleh Alosaimi



Afrique du Sud,
Angola, Botswana,
Burundi, Érythrée,
Éthiopie, Gambie,
Kenya, Lesotho,
Libéria, Malawi,
Mozambique,
Namibie, Nigéria,
Ouganda,
Sierra Leone,
Soudan, Swaziland,
Tanzanie, Zambie,
Zimbabwe

Cyrus D.R. Rustomjee
Ismaila Usman



Brunéi Darussalam,
Cambodge, Fidji,
Indonésie, République
démocratique
populaire lao,
Malaisie, Myanmar,
Népal, Singapour,
Thaïlande,
Tonga, Vietnam

Dono Iskandar
Djojotubroto
Kwok Mun Low



Azerbaïdjan,
Ouzbékistan,
Pologne,
République
kirghize, Suisse,
Tadjikistan,
Turkménistan

Roberto F. Cippa
Wieslaw Szczuka



Brésil, Colombie,
Équateur, Guyana,
Haïti, Panama,
République
Dominicaine,
Suriname,
Trinité-et-Tobago

Murilo Portugal
Roberto Junguito



Bangladesh,
Bhoutan, Inde,
Sri Lanka

Vijay L. Kelkar
R.A. Jayatissa



France

Jean-Claude Milleron
Gilles Bauche



Royaume-Uni

Stephen Pickford
Stephen P. Collins



Autriche, Bélarus,
Belgique, Hongrie,
Kazakhstan,
Luxembourg,
République slovaque,
République tchèque,
Slovénie, Turquie

Willy Kiekens
Johann Prader



Antigua-et-Barbuda,
Bahamas, Barbade,
Belize, Canada,
Dominique, Grenade,
Irlande, Jamaïque,
Saint-Kitts-et-Nevis,
Saint-Vincent-et-
les Grenadines,
Sainte-Lucie

Thomas A. Bernes
Peter Charleton



Danemark, Estonie,
Finlande, Islande,
Lettonie, Lituanie,
Norvège, Suède

Olli-Pekka
Lehmussaari
Åke Törnqvist



Australie, Corée,
Îles Marshall,
Îles Salomon, Kiribati,
États fédérés
de Micronésie,
Mongolie, Nouvelle-
Zélande, Palaos,
Papouasie-Nouvelle-
Guinée, Philippines,
Samoa, Seychelles,
Vanuatu

Michael J. Callaghan
Diwa Guinigundo



Bahreïn, Égypte,
Émirats arabes unis,
Iraq, Jordanie,
Koweït, Liban,
Libye, Maldives,
Oman, Qatar,
République arabe
syrienne, Yémen

A. Shakour Shaalan
Abdelrazaq Faris Al-Faris



Chine

WEI Benhua
JIN Qi



Russie

Alexei V. Mojine
Andrei Louchine



Algérie, Ghana,
République
islamique d'Iran,
Maroc, Pakistan,
Tunisie

Abbas Mirakhor
Mohammed Dairi



Argentine, Bolivie,
Chili, Paraguay,
Pérou, Uruguay

A. Guillermo Zoccali
Guillermo Le Fort



Bénin, Burkina Faso,
Cameroun, Cap-Vert,
Comores, République
du Congo, Côte
d'Ivoire, Djibouti,
Gabon, Guinée,
Guinée-Bissau,
Guinée équatoriale,
Madagascar, Mali,
Maurice, Mauritanie,
Niger, République
Centrafricaine,
Rwanda, São Tomé-
et-Príncipe, Sénégal,
Tchad, Togo

Alexandre Barro
Chambrier
Damian Ondo Mañe

Cadres de direction au 30 avril 2001

Michael Mussa

Conseiller économique

G.E. Gondwe

Directeur, Département Afrique

Yusuke Horiguchi

Directeur, Département Asie-Pacifique

Jack Boorman

Directeur, Département de l'élaboration et de l'examen des politiques

Michael Mussa

Directeur, Département des études

Michael C. Deppler

Directeur, Département Europe I

John Odling-Smee

Directeur, Département Europe II

Teresa M. Ter-Minassian

Directrice, Département des finances publiques

Claudio M. Loser

Directeur, Département Hémisphère occidental

Mohsin S. Khan

Directeur, Institut du FMI

François P. Gianviti

Conseiller juridique, Département juridique

Stefan Ingves

Directeur, Département de la monnaie et des changes

Paul Chabrier

Directeur, Département Moyen-Orient

Thomas C. Dawson II

Directeur, Département des relations extérieures

Margaret R. Kelly

Directrice, Département des ressources humaines

Shailendra Anjaria

Secrétaire, Département du secrétariat

Carol S. Carson

Directrice, Département des statistiques

Brian C. Stuart

Directeur, Département de la technologie et des services généraux

Eduard Brau

Trésorier, Département de la trésorerie

Ernst-Albrecht Conrad

Directeur, Bureau du budget et de la planification

Rafael Muñoz

Directeur, Bureau de la vérification et de l'inspection internes

Kunio Saito

Directeur, Bureau régional Asie-Pacifique

Flemming Larsen

Directeur, Bureau européen (Paris)

Grant B. Taplin

Directeur par intérim et représentant spécial
pour les questions commerciales (Genève)

Reinhard Munzberg

Directeur et représentant spécial auprès des Nations Unies

David M. Cheney

Chef de la Division de rédaction et de publication

Lettre de présentation au Conseil des gouverneurs

Le 22 août 2001

Monsieur le Président,

Conformément à l'article XII, section 7 *a*), des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, j'ai l'honneur de présenter au Conseil des gouverneurs le Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2001. Conformément à la section 20 de la Réglementation générale, le budget administratif et le budget d'équipement du FMI, approuvés par le Conseil d'administration pour l'exercice se terminant le 30 avril 2002, sont présentés au chapitre 8. Pour l'exercice clos le 30 avril 2001, les états financiers vérifiés du département général, du département des DTS et des comptes administrés par le FMI sont présentés à l'appendice IX.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



Horst Köhler
Président du Conseil d'administration

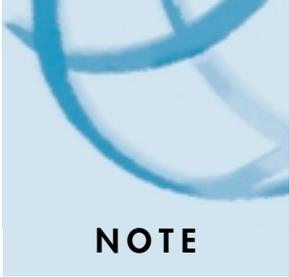
Conseil des gouverneurs, Conseil d'administration, Comité monétaire et financier international, et Comité du développement

Le *Conseil des gouverneurs* — l'instance suprême de décision du FMI — est constitué d'un gouverneur et d'un gouverneur suppléant pour chaque État membre. Les gouverneurs, nommés par leur pays, sont le plus souvent ministres des finances ou gouverneurs de banque centrale. Le Conseil des gouverneurs est investi de tous les pouvoirs du FMI, qu'il peut déléguer, à l'exception de certains pouvoirs réservés, au Conseil d'administration. Il se réunit d'ordinaire une fois par an.

Le *Conseil d'administration* (le Conseil) conduit les affaires courantes du FMI. Il se compose à l'heure actuelle de 24 administrateurs, nommés ou élus par des États membres à titre individuel ou par des groupes d'États, et du Directeur général, qui préside ses délibérations. Il se réunit plusieurs fois par semaine. Il fonde ses décisions principalement sur des études effectuées par la direction et par les services de l'institution. Durant l'exercice 2000/01, le Conseil a consacré plus de la moitié de son temps aux affaires concernant les États membres (consultations ordinaires avec les États membres, examen et approbation de crédits) et le reste essentiellement à la surveillance mondiale et à diverses questions de politique générale (perspectives de l'économie mondiale, évolution des marchés internationaux de capitaux, ressources financières du FMI, architecture monétaire et financière internationale et rôle du FMI, initiative en faveur des pays pauvres très endettés, mécanismes du FMI et conception de ses programmes, entre autres).

Le *Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs* (ancien Comité intérimaire sur le système monétaire international) est un organe consultatif composé de 24 gouverneurs du FMI, ministres ou autres responsables de rang analogue; les États membres y sont représentés de la même façon qu'au Conseil d'administration. Le Comité monétaire et financier international se réunit normalement deux fois par an : en avril ou en mai, et au moment de l'Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs, en septembre ou en octobre. Il a notamment pour responsabilité de donner, au niveau ministériel, des orientations au Conseil d'administration, ainsi que de fournir des avis et de faire rapport au Conseil des gouverneurs sur les questions relatives à la gestion et à l'adaptation du système monétaire et financier international, en particulier sur les perturbations subites auxquelles ce dernier peut se trouver exposé, ainsi que sur toute proposition visant à modifier les Statuts du FMI.

Le *Comité du développement* (Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement) comprend 24 membres — ministres des finances ou autres responsables de rang comparable — et tient en général sa réunion au lendemain de celle du Comité monétaire et financier international. Il donne des avis et fait rapport aux Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI sur tous les aspects du transfert de ressources réelles aux pays en développement.



NOTE

Le *Rapport annuel du Conseil d'administration du FMI* passe en revue les activités du Conseil au cours de l'exercice allant du 1^{er} mai 2000 au 30 avril 2001, et surtout les discussions qui ont porté sur les opérations et la politique générale du FMI. Ces discussions sont menées à partir d'études préparées par les services de l'institution. D'ordinaire, ces études contiennent des informations factuelles et analytiques sur divers aspects du dossier examiné, ainsi que parfois des propositions avancées par la direction du FMI sur la façon dont le Conseil et l'institution doivent poursuivre cet examen. Si elles présentent le point de vue de la direction et des services de l'institution, elles ne reflètent pas nécessairement la position du FMI. Le Conseil est libre d'accepter ou de rejeter ces analyses et propositions. La position du FMI est plus précisément celle du Conseil, telle qu'elle se dégage de ses décisions ou est expliquée dans les déclarations résumant les discussions (appelées en général «résumés»).

De nombreux documents examinés dans le présent rapport sont disponibles sur le site Web du FMI (www.imf.org) ou diffusés par le Service des publications du FMI.

L'unité de compte du FMI est le DTS; les conversions des données financières du FMI en dollars EU sont approximatives et faites pour des raisons de commodité. Sauf indication contraire, lorsqu'il est fait référence au dollar, il s'agit du dollar des États-Unis. Au 30 avril 2001, 1 dollar était égal à 0,7900204 DTS et 1 DTS à 1,26579 dollar (au 30 avril 2000, ces taux étaient de 0,758030 DTS et de 1,31921 dollar, respectivement).

Les symboles et conventions ci-après sont utilisés dans ce rapport :

- ... indique que les données ne sont pas disponibles.
- indique que le chiffre est égal à zéro ou inférieur à la moitié de l'unité indiquée par le dernier chiffre retenu ou que la rubrique est sans objet.
- entre des années ou des mois (par exemple 2000–01 ou janvier–juin) indique la période couverte de la première à la dernière année ou du premier au dernier mois, inclusivement.
- / entre deux années (par exemple 2000/01) indique un exercice budgétaire ou financier.

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme de leurs composantes.

Dans le présent rapport, le terme «pays» ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Il s'applique également à un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais sur lesquelles des statistiques sont établies et publiées au plan international de façon distincte et indépendante.